

Mantes-la-Jolie, le 22 janvier 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La direction Ile-de-France ADEME, les 21 collectivités et l'EPAMSA engagés dans la mise en place d'un réseau de bornes de recharge électrique en Seine Aval, ElectriCité Seine Aval, ont signé ce jeudi 22 janvier 2015 les conventions de subvention attribuée dans le cadre du Programme Véhicules du Futur des Investissements d'Avenir. 12 premières bornes vont ainsi être installées dans les semaines à venir.**

### CONTEXTE

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.



### MOBILITE ELECTRIQUE EN SEINE AVAL

Après la réussite de l'expérimentation SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques) en 2011-2012, les 21 principales collectivités du territoire<sup>1</sup>, avec l'appui de l'EPAMSA, ont retenu le groupement SODETREL – SADE TELECOM pour déployer et exploiter le réseau de recharge Seine Aval pour les quatre prochaines années. En outre, la convention de partenariat signée entre l'EPAMSA, ERDF et le Syndicat d'Énergie des Yvelines en juillet 2013 permet de faciliter le déploiement du réseau.

**Le territoire passera ainsi de 54 à près de 150 points de charge en 2015 soit un total de 65 bornes de recharge accélérée (3-22 kw).**

Ce réseau, dénommée ElectriCité Seine Aval, est un réseau public de charge électrique, complémentaire de la recharge privative à son domicile ou sur son lieu de travail. En effet, les bornes de recharge accélérée (3-22 kw) permettront à l'utilisateur d'une voiture électrique de récupérer l'autonomie de sa batterie en une heure environ, le temps d'une course ou d'un rendez-vous. Ces bornes seront accessibles grâce à un badge distribué par les collectivités membres du groupement de commande.

Grâce à la signature de ce jour, les 21 collectivités et l'EPAMSA vont ainsi bénéficier de subventions, grâce au concours des Investissements d'Avenir de l'Etat confié à l'ADEME à hauteur de 50% du coût d'une borne de recharge<sup>2</sup>.

Le réseau ElectriCité Seine Aval est également subventionné par la région Ile-de-France dans le cadre de sa politique régionale en faveur du développement des Nouveaux Véhicules Urbains, à hauteur de 40% par borne.

### SOUTENIR L'EMPLOI

En offrant aux utilisateurs de véhicules électriques un vaste éco-système de recharge électrique publique interopérable, les collectivités de Seine Aval souhaitent **développer de nouvelles solutions de mobilité au service de leurs habitants et de leurs entreprises et soutenir l'emploi local**, directement concerné notamment par la présence du centre de

<sup>1</sup> Cf. liste des collectivités ci-dessous

<sup>2</sup> 1 borne = entre 8 500 et 12 000 €

production de la Zoé Z.E de Renault à Flins-sur-Seine et du centre de développement des moteurs électriques et hybrides de PSA à Poissy et Carrières-sous-Poissy.

### Chiffres clés

Seine Aval, territoire de 400 km<sup>2</sup> et 390 000 habitants  
21 communes et intercommunalités membres du groupement de commande  
150 points de charge en 2015  
43 nouvelles bornes de recharge accélérée de 3-22 kw

### Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

### L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains (PRU du Mantois et de Chanteloup-les-Vignes) en Seine Aval (78), territoire du Grand Paris. Il intervient en tant que :

- **direction de projet** de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et des programmes de renouvellement urbain,
- **aménageur urbain** pour la construction de logements et l'implantation d'entreprises,
- **mandataire** pour le compte des communes,
- **investisseur** dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

Connectez-vous sur

[www.operation-seineaval.fr](http://www.operation-seineaval.fr)

---

#### Contacts presse :

##### **EPAMSA**

*Amandine Martin, Responsable de la communication*  
01 39 29 21 25 - 06 76 97 48 98 - [a.martin@epamsa.fr](mailto:a.martin@epamsa.fr)

##### **ADEME, Direction régionale Ile-de-France**

*Marion Guerout, chargée de communication*  
01 49 01 45 55 - [marion.guerout@ademe.fr](mailto:marion.guerout@ademe.fr)

## Liste des collectivités

Communes :

Achères  
Aubergenville  
Bonnières-sur-Seine  
Buchelay  
Carrières-sous-Poissy  
Conflans-Sainte-Honorine  
Epône  
Flins-sur-Seine  
Freneuse  
Hardricourt  
Juziers  
Les Mureaux  
Magnanville  
Maule  
Poissy  
Triel-sur-Seine  
Rosny-sur-Seine  
Vaux-sur-Seine

EPCI :

CA2RS (Communauté d'Agglomération des 2 rives de Seine)  
CAMY (Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines)  
CCPIF (Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France)

L'EPAMSA installera également des bornes dans les ZAC de Bonnières-sur-Seine, Gargenville, et Mantes Université.

## Calendrier de pose des bornes de recharges

Décembre 2014 : 2 bornes à Buchelay (Plaine des Sports) et Freneuse

Janvier 2015 : 10 bornes à Achères (2 bornes), Conflans-Sainte-Honorine (2 bornes), Vaux-sur-Seine (2 bornes), Magnanville (1 borne), à Bonnières-sur-Seine (2 bornes commandées par la CCPIF), à Carrières-sous-Poissy et Andrésy (commandées par la CA2RS).